



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :
M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :
Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne – Soutien au dispositif DEMOS

Le dispositif Démos mis en place en 2017 pour une durée de trois ans sur le territoire de la communauté d'agglomération permet de toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique.

Les communes de Châtellerault, Naintré, Thuré associé à Scorbé-Clairvaux, Dangé-Saint-Romain et La Roche-Posay accueillent 7 groupes de 15 enfants chacun.

Afin de soutenir la poursuite de ce projet, la communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault sollicite une subvention d'un montant de 15 000 € auprès de la CAF.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place d'une action favorisant l'éducation des enfants, la mixité sociale et l'accompagnement à la parentalité,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 000 € pour le financement du projet DEMOS sur le territoire,
- d'autoriser le Président , ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°11

page 2/2

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 311.5/6574/5100.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER